



COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Association à but non lucratif représentant la Fédération Française de Cyclisme
n° Siret 841 676 802 00033 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389
Siège social : Espace Empire Cowork - Pôle de Suartello II - 20090 Ajaccio - Corse du Sud

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 décembre 2023

Le 3 décembre 2023, à 10h, les membres de l'association **COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME** se sont réunis en assemblée générale à Corte, Haute-Corse, dans les locaux de l'agence Groupama, 30 cours Paoli, sur convocation du président, mandaté à cet effet, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes, du rapport financier et du rapport d'activité de l'exercice clos (01-11-2022/31-10-2023), de la tarification régionale et du budget prévisionnel 2023/2024,
2. Quitus donné aux membres du comité directeur,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Election du représentant du CICC aux instances fédérales,
5. Délégation au comité directeur le soin d'établir et valider le calendrier des événements sportifs de la saison 2024.

Pour la tenue de la présente assemblée, ont été désignés :

- Président de séance, M. Antoine Bartoli,
- Secrétaire de séance, M. Lionel Teneriello..

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par le président, qui, en préambule, informe l'assemblée de la démission de Bernard Lignée de sa fonction de Secrétaire-Générale et de son mandat de membre du comité directeur. Il indique que le renouvellement des membres du comité devant avoir lieu prochainement (février 2024, année olympique), il n'est pas nécessaire de procéder immédiatement au pourvoi de ce poste.

Après que toutes explications et tous éclaircissements complémentaires ont été donnés, la discussion étant close, les résolutions sont mises aux voix.

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités et du rapport financier du CICC arrêtés par le Comité directeur relatifs à l'exercice 2022-2023, et toutes les explications fournies verbalement, approuve le rapport d'activités et le rapport financier 2022-2023, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2022-2023, ainsi que le budget prévisionnel 2023-2024 établi sur la base de la tarification régionale valable pour le même exercice 2023-2024, incluant une réactivation du Fonds de Solidarité régionale pour la réalisation d'évènements cyclistes (Fosrrec) , ainsi également approuvée.



Elle approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Comité Directeur au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Comité Directeur.

Elle décide d'affecter la totalité du résultat déficitaire de l'exercice, écoulé d'un montant de 5.131,50 €, en report à nouveau.

Elle considère que le poste d'élu du collège général, libéré par démission de M. Bernard Lignée (intervenue après la convocation), sera pourvu lors de l'assemblée générale qui se réunira début de l'année prochaine pour procéder au renouvellement complet des membres du comité directeur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, les membres de l'assemblée générale ont élu M. Antoine Bartoli pour représenter le comité insulaire corse de cyclisme et siéger à ce titre aux diverses assemblées générales de la FFC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 3

L'assemblée générale délègue au comité directeur, qui se réunira en suite de la présente assemblée, le soin d'établir et valider le calendrier régional des événements cyclistes pour la période sportive 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 4

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités nécessitées par la mise en œuvre des résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le président,

A. BARTOLI

**Le Trésorier général,
Secrétaire de séance**

L. TENERIELLO